

LA COMPTABILITÉ DES CHARBONNAGES DU BOIS-DU-LUC

sous la première révolution industrielle (XIXe siècle)



Par Eddy E. Félix
Expert-comptable et Conseil fiscal
Membre de l'Academy of Accounting
Historians

*La tradition, c'est le progrès dans le passé ;
le progrès, dans l'avenir ce sera la tradition.*
Edouard Herriot (1872-1957)

Cet article fait suite à l'article publié dans la Revue Belge de la Comptabilité N°4 - Décembre 2012

Au début du XIXe siècle, la Société du Grand Conduit et du Charbonnage de Houdeng, fondée en 1685, existe depuis plus de cent ans. Depuis 1779, une machine à feu pompe les eaux des galeries, et en 1802, la société compte cinq puits : « Sainte Barbe », « le Bois », « le Moulin », « l'Avancée » et la « Grispagne ».

Grâce aux énormes économies réalisées par la suppression du droit d'entre-cens des seigneurs de l'Ancien Régime, la société peut investir dans les nouvelles technologies afin d'accroître sa production.

En 1804 elle utilise des voies ferrées pour la traction dans les galeries.

En 1807, suite au rachat des parts des charbonniers, la société adopte la forme d'une société civile et devient la société du Bois-du-Luc. La même année est installée une des premières machines à vapeur pour remonter le charbon à la surface...

Durant la première moitié du XIXe siècle, la société investit successivement dans : le rachat du Charbonnage de Trivières, (1816) le creusement du puits Saint Charles et du puits Saint-Patrice, le rachat de la société charbonnière de Bignault, le rachat du Charbonnage de Saint-Denis (1824), le rachat des Charbonnages d'Obourg et d'Havré, le creusement du puits Saint-Amand et du puits Saint Emmanuel, le rachat de la société de la Barette (1842).

En 1838 afin de « fidéliser les travailleurs », la société fait construire la cité de Bosquetville, un ensemble homogène de maisons disposées en forme de trapèze divisé en quatre parties par quatre rues. Ces rues sont nommées avec les points cardinaux selon la tradition minière : le Nord, le Midi, le Levant, le Couchant.

En 1846, Bois-du-Luc fait construire son premier four à coke, et installe ses propres chemins de fer (Bois-du-Luc, le Quesnoy et Trivières)

En 1855, près de 1.000 ouvriers exploitent les 5.700 hectares de la concession, produisant ainsi annuellement 20.000 tonnes de charbon.

La société devient une des plus grandes entreprises de Belgique et s'appelle la Société Civile des Charbonnages de Bois-du-Luc, la Barette, Trivières, Saint-Denis, Obourg et Havré¹.

La société participe pleinement à la révolution industrielle mais la comptabilité est toujours une comptabilité d'Ancien Régime².

Introduction de la comptabilité des matières

En 1846, la comptabilité reste toujours marquée par les dispositions du Règlement de 1699 qui définit les obligations du Commis, la forme et le contrôle de la comptabilité de la Société.

La comptabilité est tenue en « mode de finance » comme il était d'usage dans le domaine seigneurial et comme il l'est encore en comptabilité publique. Les recettes sont constatées quand elles sont payées.

L'augmentation de la surface du site entraîne des modifications dans l'organisation de la comptabilité.

La recette est à présent décentralisée et perçue dans trois caisses : une caisse tenue au siège principal, une autre au Rivage (Mons), et une troisième à la Barette.

Comme au siècle précédent la dépense est ventilée en trois parties mais elle est à présent présentée de manière normalisée sur un document pré-imprimé :

1. La première partie porte sur les acquisitions, réparations et entretien des agrès : chandelles, huile à brûler, bois de charpentes, cordages, paille, avoine, chevaux, etc.

La société pratique ce que l'on appelle maintenant le « self billing ». Les fournisseurs de bois, de transport, d'un cheval, de la construction d'un bateau sur le chantier du Rivage, reçoivent un titre pré-imprimé de la Société du Bois du Luc qui est complété par l'indication de leur nom, de la description des quantités et du prix de biens livrés.

Comme au siècle précédent, les factures et documents comptabilisés sont percés en leur milieu et fixés à l'état de la dépense par un cordon.

2. La deuxième partie de la dépense porte sur les journées des ouvriers, les ouvrages marchandés, les dommages, les appointements des employés, des brigadiers et des rouliers.

Comme au siècle précédent, le paiement des ouvriers de la quinzaine s'appuie sur une feuille nominative reprenant matricule, nom et prénom, nombre de journées, somme à payer et, en observation, la qualification de l'ouvrier.

Les salaires payés vont de 50 centimes à 2 francs par jour.

En 1859, il est tenu compte dans le journal de paie, de retenues pour la caisse de secours et prévoyance, le service médical, le loyer, les copeaux(?), les amendes pour certains ouvriers.

Les ouvriers signent cette feuille, mettent une croix ou font signer un camarade pour l'acquit de leur salaire.

La feuille nominative des ouvriers, pour servir au paiement des journées, se réconcilie avec un autre document pour le nombre de journées prestées dans chacune des fosses.

Durant la 2e quinzaine du mois de mai 1846, il y a 523 ouvriers ayant presté 7.581,1 journées.

Les ouvrages marchandés représentent les travaux effectués par des ouvriers d'entreprises extérieures aux Charbonnages du Bois du Luc.

Les employés sont payés mensuellement et signent également l'état nominatif pour l'acquit de leurs gages ou appointements.

Les appointements les plus élevés sont ceux de Charles Pourbaix, Receveur-comptable, et de Victorien Baur, Directeur-adjoint, qui perçoivent chacun un appointement de 100 francs pour le mois de mai 1846.

Cet appointement correspond à 30 jours aux gages de 3,33 1/3 francs par jour.

3. La troisième partie porte sur les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire notamment les investissements.

Il semble, de l'examen des documents, que l'imputation de certaines dépenses entre ces trois chapitres n'est pas toujours cohérente, en particulier pour les travaux relatifs aux valeurs immobilisées. (Ce terme n'apparaît qu'en 1861)

La comptabilité toujours tenue en « mode de finance » est accompagnée d'une forme nouvelle de comptabilité : la comptabilité des matières.

Tableau des Extraction, Vente et Consommation du charbon de terre.

Cette comptabilité des matières traite des données quantitatives sous la forme d'un « Tableau des Extraction, Vente et Consommation du charbon de terre » établi chaque quinzaine.

En 1846 cette comptabilité des matières est reprise sur de grandes feuilles de papier imprimé, qui sont complétées par les données quantitatives recueillies.

Ce Tableau reprend jour par jour et par fosse :

- l'extraction de charbon ventilée selon les diverses qualités: cufats, gros, gaillettes ou gailletin, menu, sale (ventilation exprimée en unités de mille (500 kg) ou d'hectolitre) ;
- les ventes par jour par qualité et prix : gros à 10 Frs ou à 8 Frs le mille, menu à 1 Frs, 85 centimes, 75 ou 40 centimes l'hectolitre.

La colonne des ventes journalière est complétée par le charbon transporté au Rivage, le charbon vendu aux marchands, le charbon livré à crédit.

Les consommations internes exprimées en qualités et unités de mesure, sont appuyées par des relevés journaliers de consommation pour chaque machine à épuisement (pour l'exhaure des eaux), machines à vapeur (pour l'extraction), comptoir, magasin, chambre des gardes d'écuries, maison de machiniste, ateliers des charpentiers et foyers extraordinaires.

- des observations sur la cause des diminutions ou augmentations de ventes par jour
- les totaux des ventes et consommation des quatre sortes de charbon.

Les tableaux se réconcilient entre eux d'une manière logique et rigoureuse en tenant compte du charbon qui reste invendu selon le bordereau précédent.

Le tableau intègre le solde en caisse de la quinzaine précédente, la recette des trois points de vente, la dépense et donne le solde nouveau de la caisse.

Ce document est clôturé dans les 15 jours qui suivent, certifié par le receveur et soumis au comité d'administration qui se réunit tous les mois.

Avec ce document, la production, la consommation interne et la vente du charbon, ainsi que la recette sont parfaitement sous contrôle.

Ce « Tableau des Extraction, Vente et Consommation du charbon de terre » fait partie intégrante du compte soumis aux associés et en constitue certainement la partie majeure.

Outre les données quantitatives de l'extraction, de la vente et des consommations intérieures, ce tableau détermine deux éléments clefs de l'actif du bilan tel qu'il était conçu à l'époque : l'encaisse et le stock de charbon restant en nature invendu mais évalué au prix de vente.

Il constitue le recto du rapport tandis que le verso comporte deux parties : celle de gauche avec la dépense et les dettes passives, celle de droite avec les dettes actives et le résultat.

Partie de gauche - dépense et dettes passives

La dépense est exposée en trois parties comme exposé ci-avant.

Cette présentation ne résulte pas encore de l'exploitation du Grand livre, mais de cahiers ou de feuilles centralisant ou reprenant journalièrement les données du livre ou des feuilles de caisse selon la nature des dépenses préalablement indiquées.

Contrairement au Grand livre qui doit être accompagné d'un répertoire pour que l'on s'y retrouve, des cahiers ou des feuilles séparées permettent de classer les dépenses d'une manière homogène, et permettent plus facilement de faire l'état de la dépense.

Le total de la dépense se déduit du compte de la recette provenant de la vente de charbon (justifié au recto), pour constituer un élément de l'actif repris sur le tableau de la partie droite.

Les dettes passives sont les dépenses qui ne sont pas payées à la date de clôture de la période.

Partie de droite - dettes actives et résultat

Le système de comptabilité retient deux éléments pour les dettes actives : la caisse, et une évaluation du charbon restant en nature qui sont issues du tableau de l'autre part.

Le résultat est obtenu par la différence entre les dettes actives (qui comportent l'encaisse et le stock) et les dettes passives qui comportent les sommes restant à payer aux tiers.



Tableau des Extractions, Ventes et Consommation du charbon de terre



Verso du rapport présenté aux associés (AEM.15.012/375)

Vers 1859, on assiste à des tâtonnements qui pourraient démontrer que l'on cherche à adapter la comptabilité à une évolution de l'activité. Les documents pré-imprimés que nous venons d'examiner sont abandonnés. La comptabilité monétaire se dissocie de la comptabilité du magasin et le suivi de la situation des débiteurs commence à prendre de l'importance par l'établissement de tableaux reprenant les mouvements des comptes courants, avec des colonnes au débit pour charbons fournis, pour retours d'effets, et des colonnes au crédit pour recouvrements opérés, pour escomptes, balance et solde débiteur ou créditeur.

Si la tenue de la comptabilité demeure pratiquement inchangée dans sa forme pendant deux siècles, ce n'est pas par un manque d'intérêt de la part des administrateurs.

Le contrôle de la comptabilité et des résultats de l'établissement fait l'objet de l'intérêt permanent des membres du Comité d'administration qui se réunit tous les mois.

C'est ainsi qu'à la séance du Comité d'administration du 31 décembre 1861³, il est noté au registre des délibérations :

« *Les comptes du mois de novembre sont vérifiés, approuvés et arrêtés.*

La valeur des charbons en magasins au 30 du dit mois est de 63.476,66 Frs.

L'avoir à la même date est de 945.098,05 Frs. Il est résolu, vu l'état de la caisse de faire un dividende de 150.000 Frs (11e de l'année) total : 11 cent mille francs. La fourniture de l'huile de colzat nécessaire à l'établissement pendant l'année est adjugée à... »

Evocation d'un premier bilan complet

La première évocation d'un bilan complet apparaît d'une manière subsidiaire dans le rapport de la séance du Comité d'administration du 25 février 1863.

« *La séance est commencée par la vérification des comptes de l'agence de Molenbeeck pour le mois de décembre dernier ; ces comptes sont arrêtés ainsi que ceux des autres agences et du bureau central.*

L'assemblée prend ensuite inspection de l'inventaire, du compte rendu du même mois et du bilan ; le tout arrêté au 31 dito. Il appert de ce compte rendu que :

La valeur des charbons en magasin était de 61.222,20 Frs
L'avoir financier de 756.029,83 Frs

Le bilan donne les résultats suivants :

Valeurs immobilisées
10.867.183,82 sur 10.819.598,70 au 31.12.1861

Valeurs mobilières disponibles
1.131.607,04 sur 965.569,51 idem

Total balancé
11.998.790,86 sur 11.785.168,21 idem

Passif :

Capital, obligation de la société envers elle-même :
11.947.861,91 sur 11.710.545,77 idem

Obligations envers des tiers
50.828,95 sur 74.622,44 idem

Total balancé
11.998.790,86 sur 11.785.168,21 idem

L'assemblée met son approbation sur toutes ces pièces ».



Séance du comité d'Administration du 25 février 1863 (AEM. 15.012/64)

La société dispose d'agences à Molenbeeck, à Paris, et à Mons (Havré), ainsi qu'une Centrale à Houdeng. Chaque agence tient la comptabilité de son stock de charbon, un facturier des ventes payables à terme, les comptes courants des clients (les principaux clients étant des marchands de charbons), une caisse, sur des documents tantôt libres tantôt normalisés pré-imprimés. En fin d'année les extraits de comptes courants sont soumis et approuvés par les clients.

Seule l'agence de Paris établit chaque mois une balance de vérification à destination de la centrale d'Houdeng. L'inventaire des valeurs immobilisées (des fosses, châssis, chemin de fer, ateliers et installations industrielles sur un domaine de 5.700 hectares), le Grand livre et les journaux qui ont dû servir à centraliser les données à comptabiliser pour dresser les premiers bilans, n'apparaissent pas dans le fonds d'archives des Charbonnages du Bois du Luc aux Archives de l'Etat à Mons⁴.

La dernière année de comptabilité conservée dans le fonds d'archives examiné est l'année 1883 et la comptabilité y est toujours décrite comme ci avant.

Conclusion

Héritière de la gestion du domaine seigneurial, la comptabilité des Charbonnages du Bois du Luc a subi une lente évolution. Il s'agit au départ d'une comptabilité tenue en mode de finance qui n'enregistre que la recette et les dépenses ventilées en trois chapitres :

1. Acquisition, réparations et entretien des agrets.
2. Journées des ouvriers et ouvrages marchandés, appointements.
3. Dépenses extraordinaires non dénommées ci-avant.

A cette comptabilité de caisse, vers 1840 est venue se greffer une comptabilité des matières.

Cette comptabilité centralisée dans le « Tableau des Extraction, Vente et Consommation du charbon de terre » est extrêmement développée et devient l'outil principal de la gestion du charbonnage.

C'est au verso de ce document que l'on trouve d'une part la dépense et les dettes passives, et d'autre part la caisse et une évaluation du charbon restant en nature. Cette situation est présentée tous les mois au comité d'administration qui décide de l'affectation du résultat effectif. C'est ainsi qu'en 1861 il a été attribué 11 dividendes périodiques pour un montant total de 1.100.000 Frs.

La comptabilité à parties doubles n'apparaît que progressivement au milieu du siècle pour l'enregistrement des opérations de caisse, les mouvements des comptes courants des clients, pour les ventes à crédit et la comptabilisation des effets reçus en paiement des charbons livrés.

Un bilan complet reprenant les valeurs immobilisées et le capital et l'obligation de la société envers elle-même apparaît pour la première fois et d'une manière subsidiaire en 1861.

Il semble à la lecture des délibérations que le document n'ait pas été présenté à l'assemblée générale.

Compte tenu du cycle économique de l'époque, la comptabilité en mode de finance est pourtant parfaitement adaptée aux nécessités de l'entreprise.

Les salaires de près d'un millier d'ouvriers sont calculés, comptabilisés et payés chaque quinzaine, la production de charbon, sa consommation et sa vente sont parfaitement suivis.

Le Comité de direction reçoit sans retard chaque mois les comptes des établissements et peut prendre les décisions nécessaires.

Héritière du domaine seigneurial, la compagnie des Charbonnages du Bois du Luc est une entreprise purement capitaliste. Elle investit, exploite des ressources naturelles, le travail des ouvriers et rémunère ses actionnaires par l'octroi de dividendes, et pourtant, pendant pratiquement tout le XIXe siècle, elle n'utilisera pas la comptabilité à parties doubles.

L'observation de la comptabilité des Charbonnages du Bois du Luc aux XVIIIe et XIXe siècles vient ainsi à contrepied de la théorie de Werner Sombart⁵ (1863-1941), qui considère que la comptabilité à parties doubles est une condition préalable essentielle du capitalisme.

Nous pensons plus tôt comme Yannick Lemarchand⁶ que le choix d'un modèle comptable est déterminé par l'appartenance sociale des apporteurs de capitaux, ainsi que par les traditions et les conditions d'exploitation propres à chaque branche d'activité.

1. <http://charbonnagesduhainaut.webou.net>

2. Voir l'article : *La comptabilité des Charbonnages du Bois du Luc sous l'Ancien Régime (XVIIIe siècle) paru dans la Revue Belge de la Comptabilité N° 4 - Décembre 2012*

3. Archives de l'Etat à Mons (AEM) N° 15.012-64

4. AEM 15.012

5. *Juriste, économiste et sociologue allemand, pendant un temps disciple de Karl Marx et auteur en 1902 d'un ouvrage « Der moderne Kapitalismus. Historisch-systematische Darstellung des gesamteuropäischen Wirtschaftslebens von seinen Anfängen bis zu Gegenwart » parut en six volumes. Cet ouvrage dans lequel il créa le mot « capitalisme » a eu de nombreuses éditions jusqu'en 1928. (Ouvrage non traduit en anglais ni en français). Il est l'auteur d'un courant de pensées qui considère que la comptabilité à parties doubles est une condition préalable essentielle du capitalisme. L'émancipation de la firme et de la personne de son propriétaire est l'essence même de l'entreprise capitaliste. Trois aspects caractérisent l'entreprise capitaliste : elle est unité juridique, unité comptable et unité de crédit (Rechtsenheit, Rechnungseinheit, Kreditenheit). Concevoir le capitalisme sans comptabilité à parties doubles est totalement impossible : l'un est à l'autre comme la forme au contenu. Ce courant de pensée ne correspond pas à celui des historiens comptables.*

6. LEMARCHAND Yannick. *Style mercantile ou mode des finances. Le choix d'un modèle comptable dans la France d'Ancien Régime. In Annales HSS ; 50e année N. 1, 1995 pp. 159-182*